



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GMAT BLEU ET BLANC / B3 HB-ZSE GRIS	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
28/07/2021	LE VERSOUD	LA PILATE			2	MONTEE DES EXPERTS GEOLOGUES AVEC MATERIEL dans le cadre de l'EXPERTISE TECHNIQUE DU BATIMENT
						DESCENTE DU PERSONNEL A PIED
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés
Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation	<input checked="" type="checkbox"/> accordée <input type="checkbox"/> refusée
N°	437 / 2021
Suivi par :	Corine Bourgeois
à Gap, le	23/07 / 2021
Le Directeur,	<i>Directeur adjoint</i>
	<i>Thierry DURAND</i>